



MAI-MAGANA



«Coordination de la société civile d'Arliit»
Niger

INDUSTRIES EXTRACTIVES : Uranium, bonheur ou malheur des peuples ?

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE MIEUX-ETRE (Aghirin'man)

«Sponsorisé par la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung de la RFA. Ces publications, ou extraits, peuvent être utilisés par autrui gratuitement à condition qu'elles fassent référence à la publication d'origine». «Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité exclusive d'Aghirin'man et ne reflète pas nécessairement la position de RSL»

N°008 -mars 2019

«L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures» (constitution du Niger).



Page 3

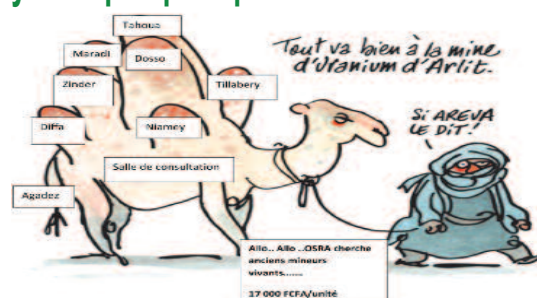
Session budgétaire du conseil municipal d'Arliit : Un exemple qui fera école au Niger ?



SOMAIR et COMINAK filiales d'ORANO au Niger, tiennent leur Commission locale d'information (CLI) à Arliit

Page 10

Fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir :
Observatoire de santé de la région d'Agadez (OSRA)
Payer un peu pour polluer librement ?



Page 21



Le retour

Troisième année d'existence et comme de tradition, votre magazine Mai-Magana souhaite à ses lecteurs et lectrices une bonne et heureuse année 2019 et les informe par la même occasion, de la poursuite de ses apparitions trimestrielles.

Ecrire les pages de cette aventure minière du Niger n'est sans doute pas une chose facile car il fallait chercher les pages de cette histoire il y a cinquante ans et ensuite percer le mystère d'une actualité des fois cachée dans des sites ou des bureaux inaccessibles pour notre équipe de rédaction.

Oui, l'exploitation des ressources naturelles dans un pays pauvre, où ne parle pas celui qui a envie de parler, ne répond pas aux questions n'importe qui, n'achète pas ou ne vend pas qui veut acheter ou vendre, ne produit pas qui veut produire, du cultivateur ou éleveur en passant par le fonctionnaire jusqu'au Président, nous avons des limites que nous ne pouvons franchir... C'est ça l'uranium, le pétrole et chacun sait pourquoi. Regardez cette histoire des réseaux sociaux, des journaux, où on apprend toutes sortes d'histoires sur les ressources naturelles comme cette affaire incroyable de 200 milliards d'uranium nigérien vendu et empochés (selon certains) par un seul individu, alors même que toute la production annuelle de notre pays ne fait pas 200 milliards. Que dire aussi de cette route de l'uranium (RTA route Tahoua-Arlit), qui donne du fil à retordre

aux usagers et aux politiciens ?

C'est dans ce contexte que cette fois, nous avons choisi pour vous des sujets comme : Cette interview de Mohamed Aoutchiki ancien fonctionnaire international, ancien maire, éleveur aujourd'hui et témoin du début de cette aventure minière, le conseil municipal d'une mairie où on exploite l'uranium, les rumeurs de la fermeture de la mine de COMINAK, la SOPAMIN (société de patrimoine des mines du Niger), la réunion de la CLI (commission locale d'information), qui regroupe les sociétés minières filiales d'ORANO, les autorités locales et la société civile, ou encore notre rubrique « fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir » consacrée à l'observatoire de santé de la région d'Agadez (OSRA).

En parcourant tous ces sujets, vous trouverez les réponses à certaines de vos questions ou préoccupations. Vous poserez d'autres questions, vous critiquerez encore et encore. Pour nous, il s'agit d'informer, former et sensibiliser sur les questions économiques, sociales, culturelles, politiques, environnementales, liées à l'exploitation des ressources naturelles. Oui en parcourant les Enfin Mai-Magana comme son nom l'indique, donne la parole à qui veut la prendre ou l'écrire directement.

En attendant vos suggestions, nous vous souhaitons bonne lecture et à bientôt.

Rhamar Ilatoufegh



Session budgétaire du conseil municipal d'Arlit : Un exemple qui fera école au Niger ?

La salle de réunion de la mairie d'Arlit, a servi de cadre du 26 au 29 janvier, en séance publique, à la tenue de la 4^{ème} session Ordinaire au titre de l'année 2018, dite session Budgétaire sous la Présidence de Monsieur Abdourahamane Maouli, Président du Conseil Municipal. Le Secrétariat est assuré par Mme Salifou Aichatou secrétaire Générale de la commune Urbaine d'Arlit.



L'ordre du jour de cette importante rencontre a porté sur les points suivants : Examen, amendement et adoption du procès-verbal de la 3^{ème} session Extraordinaire du conseil Municipale au titre de l'année 2018 tenue du 23 au 26 octobre 2018 ; situation détaillée de l'exécution Financière (en recettes et en dépenses) du Budget exercices 2018 à la date du 31 Décembre 2018 ; examen, amendement et Adoption du Projet du Plan d'Investissement Annuel (PIA) 2019 ; examen, Amendement et adoption du projet de Budget de l'exercice 2019 (en recettes et en dépenses) Titre I et Titre II ; présentation du rapport de la commission chargée de faire l'état des lieux des logements DA Somair rétrocédés par l'état à la commune

urbaine d'Arlit ; présentation du rapport de la mission communale dans la commune rurale de Tabelot ; et divers l'extension du réseau d'eau potable au niveau des quartiers Madina et Corbeye

La cérémonie d'ouverture de ladite session a débuté par une Fatiha suivie de deux (2) interventions, le discours d'ouverture du Maire Président du conseil Municipal, et l'intervention de la secrétaire générale de la Préfecture d'Arlit. Ainsi, le Maire après avoir souhaité la chaleureuse bienvenue aux participants (es) et invités, a « rendu grâce à Dieu, le Clément et le Miséricordieux de nous avoir donné l'occasion de nous retrouver pour tenir cette 4^{ème} session, session dite budgétaire au titre de l'année 2018 ». Il a remercié le SG de la





Préfecture pour sa disponibilité, les conseillers Municipaux pour leur dynamisme, leur sens élevé de responsabilité, leur engagement permanents au service de leur population et profité de cette occasion pour souhaiter à l'ensemble de la population ses vœux du nouvel an. Le Maire de la commune Urbaine d'Arlit, Président du conseil Municipal a saisi cette opportunité pour féliciter au nom de la population de la commune Urbaine d'Arlit son excellence Issoufou Mahamadou Président de la République du Niger chef de l'Etat pour ses efforts Inlassables dans la recherche de la paix et de la sécurité des citoyens Nigériens.

Il a par ailleurs, sur le plan international, condamné les événements regrettables liés à l'organisation de plusieurs tragédies perpétrées par des bandits armées à travers le monde entier notamment au Mali, aux Etats Unie, en Europe et en Asie. Au plan National, le Maire a rendu un hommage mérité à nos vaillantes FDS pour la défense continue de notre pays et présenté ses condoléances aux familles des victimes suite aux récents événements de Diffa.

« Sur le plan local, nous notons une accalmie relative du banditisme résiduel sur quelques axe reliant notre commune aux autres localités et quelques vols dans les quartiers de la ville », va-t-il déploré, avant de rappeler aux participants (es) la détermination des autorités de la 7ème République dans la recherche de la préservation de la Paix ». Il a aussi appelé les populations d'Arlit de conjuguer leurs efforts pour accompagner cette démarche à travers des renseignement tangibles pour faciliter aux Forces de Défenses et de Sécurité de mieux accomplir leur tâche. Il a également eu une pensée à l'endroit des oulémas qui, nuit et jour prêchent et invoquent le tout Puissant Allah pour la paix et la stabilité dans notre pays.

Le Maire, Président du conseil Municipal a rappelé que l'année 2018 qui vient de s'achever est une année de la plusieurs réalisations et des projets sont en cours d'exécution. Le Maire, Président du conseil Municipal a annoncé que l'exécution budgétaire de l'année 2018 a été satisfaisante tant au niveau des recettes et en dépenses ;





en recette on enregistre un taux de 84,32 %. Pour cela, il a tenu à féliciter tous les acteurs impliqués dans la mobilisation des recettes. Cependant la commune Urbaine d'Arlit doit se convaincre davantage de s'inscrire dans la logique de l'après uranium afin de baliser dès à présent le sort des générations futures. « Nous sommes plus que jamais investis d'une mission de service public et de développement au niveau local ; nous devrions par conséquent réussir et mériter ainsi toute la confiance que les populations ont bien voulu nous accorder et en nous portant à ce niveau de responsabilité qui exige notre disponibilité. Cependant je voudrais lancer un appel pressant à l'endroit de la population pour réussir un tel exercice et surtout de percevoir l'évolution et l'importance de cette nouvelle approche participative. C'est pour notre commune une année charnière qui mobilisera toutes les potentialités et les ressources nécessaires pour la réussite de cet engagement. Je voudrais au cours de cette session, appeler à la mobilisation des ressources internes en passant certainement par combattre toutes les formes d'incivisme fiscal », a-t-il précisé. Et de rappeler ce vœu si cher au président de la République : « Issoufou Mahamadou a fait de la décentralisation, de la gouvernance locale, en somme de la responsabilisation des populations nigériennes une de ses priorités depuis son accession à la magistrature suprême de notre pays. Il me plaît de le citer dans les orientations de son programme, à savoir que la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques requiert une mutation profonde dans le domaine de la gouvernance locale... à conduire efficacement les politiques publiques et en contribuant à l'émergence de collectivités territoriales en tant qu'espaces démocratiques capables de produire et de délivrer des services sociaux de base dans le respect des principes du genre, des droits humains et de la bonne gouvernance pour un développement

local durable » fin de citation...

Aussi a-t-il ajouté, la présente session dite budgétaire est l'occasion de faire le point des engagements pris par le conseil auprès de la population de la Commune Urbaine d'Arlit à travers l'adoption du Budget de l'année 2018 qui tire à sa fin et les perspectives de l'année 2019 qui seront débattues lors de cette 4ème Session dont les points inscrits à l'ordre du jour sont cités plus haut. Le président du conseil, en rappelant l'ordre du jour, a fait appel au sens élevé de responsabilité et à l'engagement permanent des Conseillers Municipaux pour leur dynamisme et disponibilité au service de leur population afin de s'y pencher de façon responsable pour décider de la vie de la Commune Urbaine d'Arlit.

Il a notifié l'urgence de la formation civique de base, vu le niveau d'instruction des citoyens, de leurs perceptions de la Démocratie et du bien public au regard des enjeux et défis qui sont au cœur de la Décentralisation et du Développement Local.

Après le Maire, le secrétaire général de la Préfecture d'Arlit a pris la parole pour féliciter et encourager les responsables de la commune et les différents acteurs au développement pour l'esprit d'équipe et l'importance capitale qu'ils accordent à la recherche et la résolution des différents problèmes qui entravent le Développement Local et le respect des lois de la République. Le secrétaire général de Préfecture a salué, félicité et encouragé l'organe exécutif de la commune pour les importantes réalisations effectuées aux investissements ceux de l'Etat. Il a recommandé que ces efforts soient étendus dans le domaine sécuritaire et celui du financement des associations Islamiques. Après le discours d'ouverture du SG de la préfecture, le Maire de la commune urbaine d'Arlit a procédé à la remise des diplômes aux 100 jeunes qui ont reçu une formation dans plusieurs domaines professionnels. A la fin de cette importante cérémonie d'ouverture, la



séance a été suspendue pour permettre aux invités de se retirer.

A la reprise des travaux, le quorum étant atteint comme l'atteste la liste de vérification de présence et les procurations dûment légalisées ci-jointes.

-Nombre des Conseillers élus 18

-Nombre des Conseillers élus présents 16

- des Conseillers élus absents 00

NB : Deux Conseillers titulaires et leurs suppléants sont décédées.

Les travaux de la 4^{ème} session ordinaire dite budgétaire au titre de l'année 2018 ont

démarré par l'examen, l'amendement et l'adoption des points inscrits à l'ordre du jour. Après lecture des points inscrits, des échanges francs et sincères qui se sont déroulés ont permis d'inscrire le point 7 Divers en deux (2) sous point à l'ordre du jour avant d'adopter les points inscrits à cette 4^{ème} session dit budgétaire

Point 1 : Examen, Amendement et Adoption du Procès-verbal de la 3^{ème} Session Ordinaire du Conseil Municipal tenue du 23 au 26 Octobre 2018.

Du Point 1 : Apres la lecture du procès-verbal

I. Situation de l'exécution budgétaire exercice 2018 de l'ordonnateur

RECETTE RECOUVREES

TITRES	PREVISIONS	RECETTES	TAUX	RESTE A RECOUVRER
I	1 165 299 989 F	982 531 288 F	84,32%	180 136 964 F
II	1 027 619 982 F	576 353 596 F	56,09%	451 266 386 F

DEPENSES ENGAGEES

TITRES	PREVISIONS	DEPENSES	TAUX	RESTES A ENGAGER
I	1 165 299 989 F	906 412 001 F	77,78%	258 887 988 F
II	1 027 619 982 F	587 995 637 F	57,22%	439 624 345 F

II. Situation de l'exécution budgétaire exercice 2018 du Receveur Municipal

RECETTES RECOUVREES :

TITRES	PREVISIONS	RECETTES	TAUX	RESTE A RECOUVRER
I	1 165 299 989 F	982 531 288 F	84,32%	180 136 964 F
II	1 027 619 982 F	576 353 596 F	56,09%	451 266 386 F

DEPENSES PAYEES :

TITRES	PREVISION	DEPENSES	TAUX	ECARTS
I	1 165 299 989	906 412 001	77,78%	258 887 988
II	1 027 619 982	587 995 637	57,22%	439 624 345





de la 3^{ème} Session Ordinaire du Conseil Municipal tenu du 23 au 26 Octobre 2018 par le Secrétaire Général de la Commune Urbaine d'Arlit et son examen, les conseillers ont apporté des corrections relatives aux erreurs de la saisie et de formulation. C'est ainsi que, sous réserve des amendements apportés, le conseil Municipal a adopté le procès-verbal de la 3^{ème} Session Ordinaire au titre de l'année 2018 tenue du 23 au 26 Octobre 2018, conformément à l'Article 191 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Point 2 : Examen, Amendement et Adoption de l'Exécution du Budget Général Titre I et Titre II de l'exercice 2018 (en recette et en dépenses) de la Commune Urbaine d'Arlit.

Du point 2 : la situation de l'exécution budgétaire de l'année 2018 en recette et en dépenses aux titres (I, II) de l'Ordonnateur et

du Receveur Municipal respectivement Mr Maouli Abdourahamane et Harouna Chama, du 1^{er} janvier 2018 au 22 Décembre 2018 de la Commune Urbaine d'Arlit ont été exposées au conseil, examinées, amendées, enrichies et adoptées. Elles font ressortir les points des tableaux récapitulatifs suivants :

Les situations financières de l'exécution budgétaire de l'année 2018 en recettes et en dépenses aux titres (I, II) de l'ordonnateur et du receveur municipal, du 1^{er} janvier 2018 au 22 Décembre 2018 fait les observations suivantes :

Aux niveaux des Recettes :

- Sur les prévisions budgétaires de (1 165 299 989) FCFA au titre I (1 027 619 982) FCFA et au Titre II, (982 531 288) FCFA ont été recouverts, soit un taux de 84,32% et 56,09%



pour les situations de l'Ordonnateur et du Receveur Municipal.

- Il ressort des faibles taux dans les situations des recouvrements des impôts et taxes qui nous interpellent et nécessitent une prise de conscience et de responsabilité des organes délibérant et exécutif pour leur rehaussement. Ils sont dus aux faibles taux des recouvrement des taxes et impôts programmés dans le Budget 2018 (la taxe professionnelle, taxe de voirie ou municipale (19,67%), taxe de stationnement sur la voie publique (0%), taxe gare routière et parking (0%), redevance minière (0,0%), taxe spécifique d'électricité (0,0%) etc...) qui nécessitent une attention particulière.

Au Niveau des Dépenses :

- Sur les prévisions budgétaires de (1 165 299 989) FCFA au Titre I (906 412 001) FCFA ont été engagés, soit un taux de 77,78% et sur les prévisions budgétaires de (1 027 619 982) FCFA au titre II (587 995 637) FCFA ont été engagés et payé soit un taux de (57,22% pour les situations de l'Ordonnateur et du Receveur Municipal.

Après plusieurs interventions sur le recouvrement, le conseil Municipal de la Commune Urbaine d'Arlit revient sur la sensibilisation de la population d'Arlit aux niveaux administratifs pour la mobilisation des ressources en dépolitisant l'Administration Communale, en réactualisant le comité communal de mobilisation des ressources et en combattant l'incivisme pour améliorer la réalisation du Budget 2019 qui sera bientôt adopté.

Ainsi après avoir délibéré par Seize (16) voix pour, Zéro (0) voix contre et Zéro (0) abstention, la Délibération N°103/CU/ART du 2 janvier 2019 portant adoption des situations financières de l'exécution budgétaire de l'année 2018 en recette et en dépenses aux titre (I,II) de l'Ordonnateur et du Receveur Municipal respectivement Mr Maouli Abdourahamane et Harouna Chama, du 1er

janvier 2018 au 22 Décembre 2018 de la commune Urbaine d'Arlit est adoptée.

Point 3 : Examen, Amendement et Adoption du Projet du plan d'Investissement Annuel (PIA) 2019 de la commune Urbaine d'Arlit ;

Du Point3 : le coût global du financement de l'avant-projet du plan d'investissement Annuel (PIA) de l'exercice 2019 de la Commune Urbaine d'Arlit est chiffré à Cinq Milliards Trois cent vingt-six Millions Cinq Trente Quatre Mille Francs (5 326 534 000) FCFA répartis comme suit :

- Contribution de la Commune : Cinq Cent Trent Deux Millions Six Cent Cinquante Trois Mille Francs (532 653 000) FCFA soit 10%

- Contribution de la population : Deux Cent Soixante-six Millions Trois Cent Vingt Sept Mille Francs (266 327 000) FCFA soit 5 %

- Contribution des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : Quatre Milliards Cinq cent Vingt-sept Millions Cinq Cent Cinquante Quatre Mille Francs (4 527 554 000) FCFA soit 85%.

Les situations ci-dessus ont été exposées et détaillées au conseil Municipal par le Maire Président du Conseil, Ordonnateur du Budget; le président de la Commission des Affaires Economiques et Financières et les Chefs Services Techniques Départementaux et Communaux concernés (ci-joint le document du PIA).

Ainsi après avoir délibéré par Seize (16) Voix pour, zéro (0) contre et Zéro (0) abstention, la Délibération N°104/CU/ART du 3 janvier 2019 relative au Plan d'Investissement Annuel (PIA) 2019 de la Commune Urbaine d'Arlit est adoptée.

Point 4 : Examen, Amendement et Adoption du projet du Budget exercice 2019 (En recettes et en dépenses) ;

Du point 4 : l'avant-projet du budget général exercice 2019 est équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit.

-Un Milliard Cinq Cent Quarante un Million Six Cent Trente-neuf Mille Neuf cent Quatre Vingt





Neuf Francs (1 541 639 989) FCFA.

-Le Budget d'investissement à Un Milliards Deux Cent Quatre-vingt-un Millions Cinq Cent Quatre –vingt Sept Mille Neuf Cent Quatre Vingt Un Francs (1 281 587 981) FCFA ont été exposés et détaillés au conseil Municipal par le Maire Président du Conseil, Ordonnateur du Budget ; le président de la commission des affaire Economiques et Financières et les Chefs Services Techniques Communaux Concernés.

Il (le budget d'investissement) se décompose comme suit :

-Budget d'investissement : Un Milliard Deux Cent Quart vingt Un Millions Cinq Cent Quatre Vingt Sept Mille Neuf Cent Quatre Vingt Un Francs (1 281 587 981) FCFA répartis comme suit :

- Un Milliard Soixante Dix-neuf Millions Cent Quarante Sept Mille Neuf Cent Quatre Vingt Douze Francs (1 070 147 992) FCFA qui représentent le versement aux fonds d'investissement 60% du Budget Général.

- Cent Vingt Cinq Millions Francs (125 000 000) FCFA qui représentent les redevances minières

- Sept Millions Francs (7 000 000) FCFA qui représentent le versement aux fonds d'édigibilité

- Soixante Un Millions Quatre Cent Trente Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Neuf Francs (61 439 989) FCFA qui représentent des investissements provenant de la taxe spécifique d'électricité (ressources exceptionnelles).

- Dix Millions de Francs (10 000 000) FCFA qui représentent la dotation du fonds de péréquation

Ainsi après avoir délibéré par Seize (16) voix pour, Zéro (0) contre et Zéro (0) abstention, la délibération N°105/CU/ART du 4 Janvier 2019 relative au Budget de l'exercice 2019 de la Commune Urbaine d'Arlit, équilibrée en recettes et en dépenses, est adoptée.

Point 5 : le conseil municipal a examiné,

amandé et adopté le rapport de la commission chargée de faire l'état des lieux des logements DA Somair rétrocedés à la commune par l'état.

Le conseil municipal a autorisé le maire a :

- Réhabiliter les logements DA Somair rétrocedés à la commune par l'état dégradés;

- Les mettre en gestion déléguée pour garantir une meilleure mobilisation des ressources financières ;

- Fixer le montant mensuel de location à 15 000 F par locataire ;

- Déterminer les logements occupés par les écoles coraniques et les leaders religieux ;

- Ainsi après avoir délibéré par Seize (16) voix pour, Zéro (0) voix contre et Zéro (0) abstention, la Délibération N°106/CU/ART du 5 Janvier 2019 portant autorisation de mettre en gestion déléguée les logements DA Somair Rétrocedés par l'état a la commune est adoptée.

Point 6 : présentation du rapport de la mission communale à Tabelot sur le site d'exploitation Après la présentation du rapport débat enrichissant le suivi, ce qui a permis au conseil municipal de prendre les décisions suivantes :

- Maintenir la position du site «Guidan Daka» ;

- Clôturer le site ;

- Construire des latrines ;

Point 7 : Divers

- Problème d'eau potable au niveau des quartiers Madina et Corbeille : Le Maire a informé le Conseil sur les mesures prises pour résoudre ce problème.

La rédaction

SOMAIR et COMINAK filiales d'ORANO au Niger, tiennent leur Commission locale d'information (CLI) à Arlit :



Créée depuis 2005, la commission locale d'Information (CLI) a tenu ses assises les 21 et 22 janvier 2019 dernier à Arlit. Rappelons que cette rencontre entre les responsables des sociétés minières, les autorités locales et la société civile d'Arlit cessée se tenir chaque année ne l'a pas été depuis cinq ans.

Pour cette fois encore, les sociétés minières SOMAIR, COMINAK et ORANO Niger se sont retrouvées avec les préfets des départements d'Iférouane et d'Arlit, les cadres techniques départementaux, les maires des cinq communes de deux départements, les chefs coutumiers, la société civile.



Au programme, la visite des installations industrielles (mines à ciel ouvert, mines souterraines, usines de traitement du minerai d'uranium) des deux sociétés le lundi 21 janvier 2019, avec des exposés des directeurs des exploitations et la journée du mardi 22 janvier 2019 consacrée aux exposés des panels et des débats avec les participants. Les exposés des panels ont porté sur les thèmes suivants :

- La sécurité et environnement
- Le réaménagement et la réhabilitation des sites en fin d'exploitation
- Le développement durable

Pour la représentation des sociétés minières on notera la présence du Directeur général de ORANO Niger Monsieur Courmo Ibrahim, pour la SOMAIR, le Directeur des exploitations Monsieur Illou Nassirou, pour la COMINAK, le Directeur des exploitations Monsieur Abdoul Razak Nayaya, accompagnés de principaux chefs des services techniques.

L'exposé sur le développement durable :

- Depuis leur création, les sociétés minières ont répondu aux sollicitations de l'Administration et des populations vivant dans l'emprise des sites miniers.
- Ces interventions quoique nombreuses à l'échelle du temps, ne sont pas bien coordonnées et ont peu de visibilité sur le terrain.
- A partir de 2003, beaucoup de voix se sont élevées pour dénoncer les impacts négatifs de l'activité minière sur l'environnement et les insuffisances des efforts d'AREVA dans le cadre des actions de soutien au développement local.
- L'avènement en 2005 des conseils communaux avec la décentralisation changent fondamentalement l'environnement administratif caractérisé par l'apparition de nouveaux pôles de décision dont il faut tenir compte



- C'est ainsi que dans un souci d'harmoniser ses actions et les rendre plus visibles, AREVA a suscité la mise en place d'un cadre structuré impliquant tous les acteurs, pour mettre en œuvre les appuis accordés dans le domaine du développement durable
- Cela a abouti en 2006 à la mise en place d'un dispositif de partenariat consacré par une convention pour le financement et l'exécution des projets de
- développement local avec comme organe de mise en œuvre le Comité Bilatéral d'Orientation (CBO)



De 2014 à 2018 les montants investis dans ce domaine s'élèvent à 310 724 378 F CFA.

LES REALISATIONS SOCIETALES DANS LE CADRE DU CBO DE 2014 à 2018 : EDUCATION

- Construction de salles de classe
- Construction de latrines
- Construction de murs de clôtures
- La confection de tables bancs, chaises, armoires

De 2014 à 2018 les montants investis dans ce domaine s'élèvent à 364 329 337 de nos francs.

SANTE

- Création de centres de santé intégrée (CSI)
- Construction de salles d'observation et d'hospitalisation dans les CSI
- La fourniture des équipements médicaux et produits pharmaceutiques

ACCES A L'EAU

- La réalisation de forages pastoraux
- La réalisation de puits pastoraux
- La fourniture et pose des équipements de pompage solaire
- Extension du réseau d'eau potable dans les quartiers périphériques

De 2014 à 2018 les montants investis dans ce domaine s'élèvent à 728 725 264 F CFA.

INFRASTRUCTURES

- Aménagements des bureaux administratifs
- Aménagement des rues par la pose des pavées

De 2014 à 2018 les montants investis dans ce domaine s'élèvent à 485 209 466 F CFA.





LES IMPACTS DES DIVERS ACTIONS SOCIETALES DANS L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POLUTATIONS

On peut apprécier la contribution des actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat sur l'amélioration des conditions de vie des populations dans les domaines les plus touchés notamment, la santé, l'éducation et l'hydraulique.

Dans le domaine de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, l'essentiel des actions a consisté à l'amélioration des conditions d'accueil et de travail en milieu scolaire par la construction d'infrastructures et l'équipement en mobilier. L'impact de ces réalisations est visible surtout dans la ville d'Arlit où le nombre des hangars construits par an est très élevé et le nombre d'élèves admis au Cours d'initiation (CI), dépasse 3000, ces deux dernières années. Ces réalisations ont permis d'améliorer le taux brut de scolarisation dans le département d'Arlit le faisant passer de 73,92% en 2006 à plus de 90% en 2018



Dans le domaine de la santé

Les interventions ont consisté à la création d'infrastructures, à la dotation en produits pharmaceutiques, en équipements et matériels médicaux ainsi qu'en formation des agents de santé locaux. Chacune de ces actions a eu à contribuer à l'amélioration de l'offre de services de santé.

-Ce qui a permis une évolution du taux d'accouchements assistés qui est passé de 55,69% en 2006 à 91% en 2018

-Les conditions d'hospitalisation sont nettement



améliorées et le nombre des malades hospitalisés est passé de 181 à 2 564 entre 2006 et 2018

-Les références aux hôpitaux des sociétés minières sont passées de 179 cas à 45 cas entre 2006 et 2018

-Toutes ces actions ont contribué à l'amélioration de la couverture sanitaire du département d'Arlit qui passe globalement de 75% en 2006 à plus de 90% en 2018

Dans le domaine de l'hydraulique

L'accès à l'eau potable est sans doute l'un des aspects fondamentaux d'appréciation de la qualité de la vie. Il constitue l'une des premières préoccupations des populations au point qu'au cours de tout entretien la question de l'eau revient comme un refrain.

-Selon la direction départementale de l'hydraulique d'Arlit, les réalisations effectuées ont contribué au rehaussement du taux de couverture en eau du département en général et des communes concernées en particulier

-Cette incidence a permis de rehausser le taux de couverture en eau qui passe à 53,18% pour la commune de Dannat, à 21,38% pour Gougaram, à 75,19% pour Iférouane et 93,61% pour Timia. Pour l'ensemble des départements, le taux de couverture en eau potable est estimé à 60,84%

-Malgré ce taux relativement acceptable, l'accès à l'eau reste encore problématique compte tenu de l'immensité des zones à couvrir

LES CONTRAINTES DU CBO

- Changement des Acteurs
- Réduction progressive de l'enveloppe
- Difficultés dans le suivi des actions à cause de l'étendue des zones
- Lenteurs des communes dans l'élaboration des projets, préparation des dossiers d'appels d'offres, passation des marchés
- Non-respect de délais d'exécution par certains prestataires de services
- Lenteur dans la mise en place de l'enveloppe annuelle du CBO par les partenaires miniers
- Non disponibilité des données techniques dans certaines zones pour l'implantation des ouvrages hydrauliques
- Lenteur dans les émissions de bons de

commande par les sociétés minières

- Lenteur dans le règlement des avances de démarrage des travaux
- Manque d'adaptation de la convention de partenariat signé depuis 2006
- Insuffisance de communication autour des actions CBO

LES ACTIONS D'AMELIORATION

- Elaboration d'un guide sur le fonctionnement du CBO ;
 - Formation annuelle des acteurs du CBO sur son fonctionnement ;
 - Mise en place d'un point focal CBO au niveau de chaque collectivité (les secrétaires généraux par exemple) ;
 - Prévenir les collectivités à temps sur l'enveloppe annuelle CBO allouée
 - Inciter les collectivités à faire le suivi de proximité des actions CBO
 - Améliorer le processus d'élaboration des dossiers de passation des marchés par les collectivités ;
 - Prévoir des mesures de rétorsion lors des retards dans l'exécution des travaux (application des pénalités prévues par les textes en vigueur) ;
 - Faire des études géophysiques pour une bonne connaissance du potentiel hydraulique des communes rurales, afin de faciliter l'implantation des ouvrages hydrauliques ;
 - Améliorer le processus d'émission des bons de commandes et le règlement des avances de démarrage aux prestataires de service ;
- Reformulation/ réactualisation de la convention de partenariat signée depuis 2006



« Si, après tout ce qui a été exploité en uranium au Niger depuis 50 ans, nous n'avons pas d'électricité, nous n'avons pas de routes dignes de ce nom, la situation est telle que je l'ai décrite plus haut, je pense que la question de profit pour la région d'Agadez ou pour le Niger est à la limite du ridicule », *dixit Mohamed Aoutchiki Kriska, un témoin sans commune mesure de l'Aventure Minière au Niger :*



Mai-Magana : Monsieur Mohamed Aoutchiki Kriska vous avez été dans les années 1960 -1974 un fonctionnaire d'un organisme international dénommé OCLA-LAVE qui s'est occupée de la lutte contre les criquets dans le SAHARA nigérien d'où votre second nom que tout le monde connaît « Ajwal » et vous êtes un témoin rare du début et actuel de cette exploitation de l'uranium dans la région d'Agadez notamment l'installation des mines d'uranium exploitées par le groupe français ORANO (ex AREVA), qui êtes-vous ?

Mohamed A : Oui j'étais un fonctionnaire international de l'OCLA-Lave, un organisme inter-état de lutte anti- acridien, j'étais chargé de la surveillance et de la destruction d'éventuels foyers des criquets dans la zone du Sahara nigérien. Je suis donc un témoin vivant depuis la recherche jusqu'à l'exploitation de l'uranium dans la région d'Agadez et particulièrement dans cette zone d'Arlit.

Mai-Magana : Vous vivez dans cette zone qu'on appelle aujourd'hui Arlit avant les mines. Présentez-nous cette zone ?

Mohamed A : Dans cette zone dénommée Arlit aujourd'hui, vivaient la tribu de Kel Tadelé et les Ikazkazan, dont le puits (Erassane) d'approvisionnement en eau se trouve juste à l'emplacement de l'actuelle caserne des sapeurs-pompiers d'Arlit. Cette Zone s'appelait Ifanghalen (zone inondable par les crues de la vallée du Talak. Jusqu'en 1968, il n'y avait aucune administration publique sur place, la zone de Ifanghalen(actuelle Arlit) dépendait de l'administration d'Iférouane à 80 km à vol d'oiseau (chef de poste administratif). C'est en 1968 qu'est née la sous-préfecture d'Arlit (actuelle préfecture). Le nom Arlit vient du nom d'un Oued « Aghli » qui se trouve à 45 km au nord-ouest de l'actuelle ville d'Arlit. Les habitants qui vivaient ici avant 1968, vivaient uniquement de l'élevage et des échanges commerciaux avec la ville de



Tamanrasset en Algérie.

Mai-Magana : Vous étiez à l'inauguration de la première mine d'exploitation d'uranium celle de la SOMAIR en 1968, qui sont ceux qui ont participé à cette inauguration ?

Mohamed A : Le jour de l'inauguration de la première mine d'exploitation d'uranium, celle de la SOMAIR, moi j'y étais et j'avais transporté sur place tous les chefs de groupement et tribus parce que je disposais d'un véhicule de fonction. C'était donc le chef de groupement Elhaj Ibrahim Moussa, les chefs des tribus Elhaj Baye AG Rhabidine, Tommi Abtchaw, Mouhmoud, Biga Mohamed, Elhaj Zouma et 'autres. Outre le Président du Niger Diori Hamani, étaient présents le ministre Djanballa Maiga ministre de l'intérieur et Moudour Zakara ministre des affaires étrangères, des membres du gouvernement français dont je n'ai pas retenu les noms et les fonctions, un certain Obeliane directeur de la Commission

économique pour l'Afrique (CEA) et bien sûr la population, femmes et hommes sur les ânes et les chameaux harnachés.

Mai-Magana : Qu'est ce qui a été dit dans les discours de cette inauguration ?

Mohamed A : Dans les discours d'inauguration qui ont été traduits à la population présente, il a été dit que cette population sera guérie des maladies avec les soins que va apporter la société, qu'il n'y aura plus de famine dans la zone, que tous les enfants seront scolarisés et auront du travail, et que Arlit sera un deuxième « Paris » après celui de la France.

Mai-Magana : Comment se présente l'environnement au moment de cette inauguration, la flore, la faune, l'eau le paysage ?

Mohamed A : Jusqu'en 1968, la flore était abondante en arbres et arbustes, buissons et le couvert végétal était dense et c'est cela qui justifiait la présence des éleveurs dans





la zone et de manière permanente. La faune aussi était abondante avec d'énormes troupeaux d'antilopes, gazelles, autruches et Addax, espèces qui aujourd'hui ont toutes ou presque disparu. L'eau est fournie par des puisards qui sont situés à l'actuelle compagnie des sapeurs-pompiers d'Arlit. Quant au paysage, c'est un terrain plat avec quelques tumulus, aucune montagne n'est visible comme c'est le cas aujourd'hui, où on aperçoit les montagnes de l'exploitation minière d'uranium à 30 km d'Arlit.

Mai-Magana : Quelles sont les relations des responsables de l'exploitation avec la population ?

Mohamed A : La population était devenue un complément touristique pour les nombreux européens qui étaient venus avec leurs familles pour vivre à Arlit dans un camp appelé MAB (maison agent blanc). A cette époque, même les légumes comme la salade, les fruits et l'eau minérale sont importés de France. A part cet aspect folklorique, il n'existe aucun contact, aucune communication avec les populations riveraines ou autochtones. Les travailleurs nigériens venaient des autres villes comme Zinder, Maradi, Tahoua, Niamey, Diffa, ils vivaient dans un camp appelé DA (dortoirs africains).

Mai-Magana : Dans les années 2005 – 2006, vous êtes devenu le premier maire d'une des communes rurales de ce département d'Arlit et vous avez pris part à la mise en œuvre de la première convention de partenariat de développement durable entre les filiales du groupe ORANO (ex AREVA) et les collectivités du département. Quelle appréciation faite-vous des fonds alloués par les filiales pour le développement durable ?

Mohamed A : En 2006, j'étais le Maire de la commune de Gougaram qui est une commune du département d'Arlit à sa frontière EST et NORD, commune où se sont repliées les populations éleveurs de Kel-tadalé qui vivaient avant dans l'espace

où est créée Arlit. A cette époque où pour la première fois une convention de partenariat a été signée entre les filiales du groupe AREVA (actuelle ORANO) et les collectivités du département d'Arlit (Arlit, Gougaram, Iférouane, Timia et Dannat), nous étions très heureux de cette initiative qui mettait à notre disposition des fonds pour faire le développement durable dans nos communes, mais nos communes rurales n'avaient aucun moyen face aux multiples sollicitations des populations. Les fonds de développement durable étaient une petite somme d'argent (300 à 500 millions par an pour cinq communes), nous proposons des projets (construction des classes, puits pastoraux et maraichers, formation en santé et éducation, etc.) aux sociétés filiales d'AREVA (actuelle ORANO) qui les finançaient à hauteur de cette enveloppe, donc nous ne gérons pas cet argent.

Mai-Magana : Aujourd'hui, vous êtes retourné à l'élevage dans votre village à 60 km d'Arlit et vos animaux (chameaux) pâturent autour des mines d'uranium d'Arlit. Comment se présente l'environnement, comment les hommes et animaux vivent-ils avec les mines d'uranium ?

Mohamed A : La périphérie des exploitations de l'uranium à Arlit est devenue un terrain dénudé de toute flore et faune, pour ce qui reste, le recul est de plus de 300 km autour d'Arlit. Toute la flore et la faune que j'avais évoqué plus haut a été rayée de la carte d'Arlit à cause des impacts environnementaux et humains de cette exploitation minière. A sa création, Arlit n'avait même pas 10 mille habitants, alors qu'aujourd'hui la seule ville minière d'Arlit compte presque 200 mille habitants. Regardez aujourd'hui comment la pauvreté entoure les mines d'uranium, regardez l'état des routes. Il a fallu 50 ans d'exploitation d'uranium pour que l'Etat du Niger construise un château d'eau pour la population à Arlit. Il y a un manque criard d'électricité, la population d'Arlit est



alimentée en électricité seulement si les sociétés minières font un reliquat du courant produit par le charbon de la mine de SONICHAR , un véritable paradoxe : l'uranium du Niger sert à alimenter les européens en électricité et le charbon du Niger sert à alimenter les usines d'exploitation d'uranium pendant que les nigériens sont dans le noir. Que dire alors de la vie des animaux ?

Mai-Magana : Pensez-vous qu'il n'y aura plus d'exploitation d'uranium à Arlit un jour ? Si oui la ville d'Arlit existera –elle après les mines ?

Mohamed A : Toute chose à une fin, y compris les mines d'uranium au Niger. Arlit existera après les mines comme existe Elmeki à 70 km d'Agadez après l'exploitation de la cassitérite, comme existe Fachi dans le département de Bilma après que le sel qui est produit ne sert à rien sur le marché. Il nous appartient donc de nous préparer dès maintenant à cette certitude de l'après mine.

Mai-Magana : Croyez-vous qu'ORANO (ex AREVA) va réaménager les sites miniers à la fin de l'exploitation de

l'uranium ?

Mohamed A : Moi j'ai peur qu'ORANO s'en aille sans rien faire parce que la manière dont elle a changé de noms depuis 50 ans, de FOURGEROL à CEA à COGEMA, en passant par AREVA et maintenant ORANO, je ne sais pas à qui on aura à faire nous nigériens ? Personne au Niger, même au niveau du sommet de l'Etat ne sait c'est quoi et comment va se faire réaménagement ou réhabilitation. Nous allons être pris de cours comme nous l'avons été au début de l'exploitation et on va subir ce qu'on doit subir.

Mai-Magana : La région d'Agadez a-t-elle profité de l'exploitation de l'uranium ? Au-delà, le Niger a-t-il profité de cette aventure minière ?

Mohamed A : Si après tout ce qui a été exploité en uranium au Niger depuis 50 ans, nous n'avons pas d'électricité, nous n'avons pas de routes dignes de ce nom, la situation est telle que je l'ai décrite plus haut, je pense que la question de profit pour la région d'Agadez ou pour le Niger est à la limite du ridicule.





Fermeture de la mine de la COMINAK (Compagnie minière d'Akouta) à Arlit : l'USTN et les syndicats des mines exposent l'angoisse des travailleurs, la population s'inquiète de l'héritage écologique !

Dans une lettre adressée au Président de l'Assemblée Nationale du Niger le 2 février 2019, le Secrétaire General de l'USTN (Union des Syndicats des travailleurs du Niger) accompagné du SYNTRAMIN souhaite discuter entre autres sujet s de préoccupation, de la fermeture de la mine de la COMINAK.

Union des Syndicats des Travailleurs du Niger
U S T N



Siège : Bourse du Travail face Grand Marché B.P. 388 Niamey Niger
Téléphone : + 227 20 73-52-56
Mobile SG : +227 96 96 86 21/ 90 41 69 66
Compte : N° compte N° 121602218501/52 ECOBANK-NIGER
E-mail : ustniger@rocketmail.com

Niamey, le 02 février 2019

N° 019/USTN/2019 #f

LE SECRETAIRE GENERAL

A

Son Excellence Monsieur le Président
de l'Assemblée Nationale

Objet : Audience

Excellence,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une audience afin de discuter sur les problèmes que rencontrent les travailleurs des mines au niveau de la COMINAK et de la SML.

Le Bureau Exécutif National de l'USTN accompagnera le syndicat des travailleurs des mines du Niger (SYNTRAMIN) à cette rencontre dont l'ordre du jour portera sur :

- L'annonce de la fermeture de la mine de COMINAK par ORANO ;
- Affaire SML ;
- Divers : sur les affectations des enseignantes épouses des travailleurs des mines au niveau d'Arlit.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau Exécutif National
Le Secrétaire Général


ZAMA ALLAH Mahaman



La décomposition de la situation des mines du Niger :

Rappelons que la COMINAK (Compagnie minière d'Arilit) est une filiale du groupe ORANO (ex AREVA qui exploite de l'uranium depuis 1975 dans la commune urbaine d'Arilit. Cette société est en proie à des graves difficultés économiques depuis 2014. D'une production de 2100 tonnes d'uranium par an, elle arrive à peine à produire les 1000 tonnes par an aujourd'hui. La chute des prix de l'uranium après l'accident de Fukushima au Japon, sont les prétextes généralement avancés par ORANO (ex AREVA), mais la renégociation des conventions minières en 2014 et la nomination des Directeurs généraux nigériens dans les sociétés minières ne sont sans doute pas étrangers à la fermeture d'Imouraren SA en 2015 et aujourd'hui COMINAK. Actuellement, la COMINAK a perdu 55% de son chiffre d'affaire, la SOMAIR l'autre filiale du groupe ORANO qui se porte mieux a vu sa production d'uranium baisser de 3000 tonnes à 1700 tonnes par an. N'a-t-on pas l'impression qu'ORANO (ex AREVA) veut punir les nigériens pour avoir osé demander l'application de la loi minière de 2006 et nommer des directeurs généraux nigériens ? En tout cas, des plan sociaux de licenciement des travailleurs se sont succédés depuis 2015 pour concerner 2500 travailleurs des sociétés Imouraren SA, SOMAIR et COMINAK toutes filiales d'ORANO (ex AREVA).

Que peut faire un Président de l'Assemblée nationale ?

De par la constitution du Niger, le président de l'assemblée nationale est la deuxième personnalité de l'Etat après le Président de la république. Aussi, l'assemblée nationale contrôle l'action du gouvernement. A ce titre donc les syndicalistes ont bien raison de rencontrer le Président de l'Assemblée nationale qui s'il le juge utile informe les députés nationaux qui à leur tour peuvent interpeler les membres du gouvernement (premier ministre, ministre des mines, ministre de la fonction publique) sur cette situation de fermeture de la mine de la COMINAK. D'autres questions se posent : Les syndicats ont-ils rencontré le Premier Ministre ou le Ministre des

mines ? Pourquoi ils n'ont pas écrit au Président de la République pour demander une audience ? Que dit ORANO (ex AREVA), que dit SOPAMIN ?

En attendant cette rencontre avec le PAN, l'interpellation des membres du gouvernement les indicateurs sont entrain de clignoter au rouge à la COMINAK et on a l'impression qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui regarde le tableau de bord.

Fermeture des mines à l'ordre du jour et financement du réaménagement des sites au frais des nigériens ?

Depuis 2014, « l'accord de partenariat stratégique » signé entre le Niger et ORANO (ex AREVA) prévoit de prélever sur la production annuelle de l'uranium nigérien un certain nombre de tonnes (environ 100 ou 150 tonnes par an,) qui seront vendues lorsque les prix remonteront (5 à 10 milliards an au cout actuel) pour servir au réaménagement ou la réhabilitation des sites miniers du Niger en fin d'exploitation. Cette disposition de cet accord stratégique nous a fait oublier que la réglementation nigérienne prévoyait que les sociétés minières devaient mettre de l'argent de côté chaque année depuis le début des exploitations en 1969, pour financer la réhabilitation ou le réaménagement des sites miniers en fin d'exploitation. Donc le réaménagement sera financé par l'uranium qui est sous terre au Niger au lieu de celui qui a été vendu à la France depuis 50 ans. Ainsi, selon la constitution du Niger « **L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures** ».

La ville d'Arilit, créée il y a 50 ans avec moins de 5000 habitants, compte aujourd'hui presque 200 mille habitants, le réaménagement et la réhabilitation des sites en fin d'exploitation, tient-il compte de cette situation ? Arilit survivra-t-elle à l'après mine qui se profile à l'horizon ?

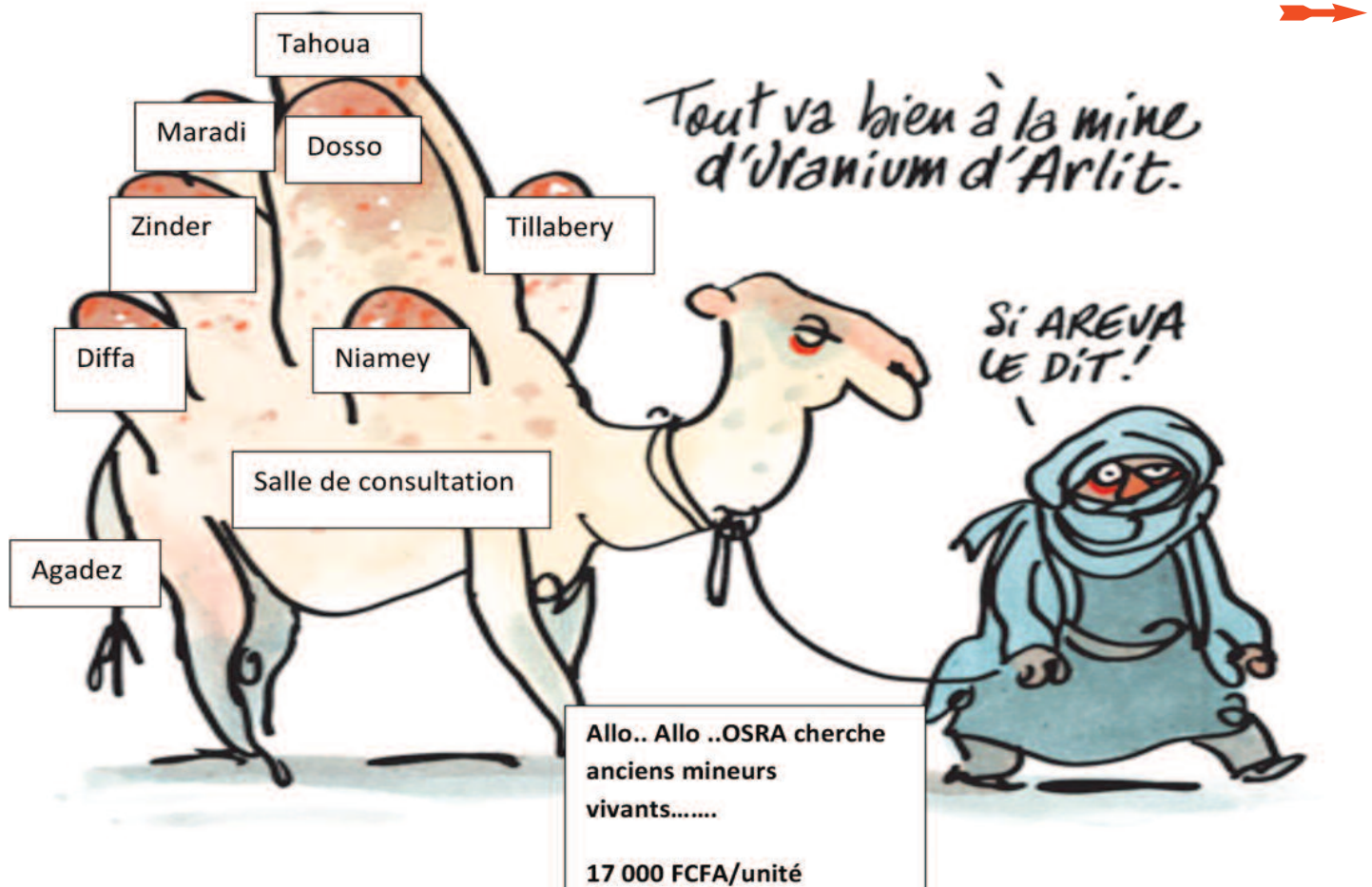


Fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir : Observatoire de santé de la région d'Agadez (OSRA) Payer un peu pour polluer librement ?

Le 19 juin 2009, Areva a annoncé la mise en œuvre d'observatoires de la santé sur ses différents sites miniers, en particulier au Gabon puis au Niger, en accord avec des associations (Médecins Du Monde, Sherpa). Cet accord intervient peu après l'inauguration de la gigantesque mine d'Imouraren au Niger, dont l'exploitation fait craindre des conséquences désastreuses. Conséquences déjà bien visibles autour d'autres mines comme la Cogema, devenue Areva, qui exploite l'uranium depuis 40 ans à Arlit. Du reste, des ONG et des autorités locales n'ont eu de cesse de dénoncer depuis des années les ravages sanitaires, sociaux et environnementaux causés par Areva. En effet, ce sont non seulement les travailleurs des mines, mais aussi les quelque 150.000 habitants de la ville d'Arlit qui sont

potentiellement touchés par la pollution de l'eau et vivent au contact de matériaux et résidus miniers radioactifs ou pollués par la radioactivité – De même, c'est monnaie courante de voir des stériles laissés à l'air libre, souvent à proximité de l'hôpital. Areva a toujours ignoré les revendications des populations réclamant des mesures pour réduire les dégâts causés par l'exploitation uranifère, à l'exception d'actions mineures (normes de sécurité pour les travailleurs des mines, récupération de matériaux contaminés utilisés par les habitants d'Arlit).

L'accord signé le 19 juin 2009 viserait à indemniser les seuls travailleurs des mines qui en font la demande et pouvant prouver les liens entre leur maladie et leur activité ; à faire apparaître les évolutions de l'état de santé des populations



locales ; à « faire des propositions pour l'amélioration de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des sites miniers ». Mais cet accord soulève de nombreuses questions sur sa mise en œuvre :

Areva est omniprésente dans ces observatoires. Elle est aussi l'unique pourvoyeur de fonds de ce projet. N'est-elle donc pas juge et partie ? Ces observatoires de la santé peuvent-ils alors travailler en toute indépendance ?

Comment ces observatoires peuvent-ils afficher un objectif d'indemnisation et passer outre tout engagement relatif à l'information sur la possibilité d'être indemnisé, à la prévention, ou à la sensibilisation des populations sur les risques sanitaires ?

Areva peut-elle donc décider elle-même de l'indemnisation pour des dégâts dont elle est l'unique responsable ? N'est-ce pas le rôle d'une autorité judiciaire indépendante ?

L'accord parle d' « impact éventuel » des activités minières alors que l'impact sanitaire et environnemental (traitement des déchets, l'emprise sur les ressources en eau ...) a déjà été documenté. Faut-il attendre que des personnes soient déclarées malades pour s'en alarmer ? Pourquoi cet accord ne part-il pas du principe de précaution ?

Il apparaît donc que la mise en place de ces observatoires de la santé s'inscrit davantage dans une opération de communication destinée à redorer l'image désastreuse d'Areva qui communique massivement sur le « développement durable » et l'« énergie propre ».

Areva trompe aussi l'opinion publique en séparant la question sanitaire de la question environnementale, comme si l'une et l'autre n'étaient pas inextricablement liées. Au Niger, Areva continue donc d'exploiter l'uranium sans se soucier de la pollution qu'elle engendre. Elle continue d'épuiser les ressources hydriques dans une région qui en manque cruellement déjà.

Cet accord apporte également une caution sociale à Areva, ce qui devrait faciliter l'obtention d'un financement du projet d'Imouraren par la Banque européenne d'investissement (BEI) à hauteur de 1,2 milliards d'euros. Une décision qui devrait tomber dans les prochaines semaines !

Par cet accord, Areva tente également de dégager

sa responsabilité pénale et civile à moindre coût. Cet accord limité à la santé des seuls travailleurs des mines (et non des populations) devrait concerner, annuellement pour le Niger, entre 15 et 30 personnes.

« Le 8 décembre 2014 : l'ONG Aghirin'man a rendu un Communiqué de presse sur la situation épidémiologique et sanitaire autour des sites miniers d'AREVA au Niger.

Comme vous le savez depuis 2003, l'ONG Aghirin'man a tiré la sonnette d'alarme sur la situation sanitaire et épidémiologique autour des sites miniers du groupe AREVA au Niger. En 2003, 2005 et 2009, des missions de contrôle de la CRIIRAD, SHERPA et Greenpeace, sur invitation de l'ONG et du ROTAB ont confirmé cette alerte à travers des rapports publiés à l'issue des missions. En réponse à ces rapports, AREVA proposa la création d'un observatoire de santé (observatoire de santé de la région d'Agadez), à l'issue des négociations directes avec Sherpa et Médecins du monde et indirectement avec l'ONG Aghirin'man. Aujourd'hui, cinq ans après la signature de ces accords le résultat est le suivant :

L'association SHERPA a dénoncé les accords et a quitté l'observatoire de santé de la région d'Agadez.

Médecin du monde a dénoncé les accords et a quitté l'observatoire de santé de la région d'Agadez.

L'ONG Aghirin'man a dénoncé les accords et a suspendu sa participation à l'observatoire de santé de la région d'Agadez.

La coordination de la société civile d'Arlit a dénoncé les accords et a suspendu sa participation à l'observatoire de santé de la région d'Agadez.

La CRIIRAD a dès la signature des accords dénoncé cette supercherie d'AREVA et a mis en garde sur cette démarche, l'histoire lui a donné raison.

Les travailleurs et anciens travailleurs sont en train de mourir de maladies toujours « inconnues » malgré les visites médicales organisées par un hôpital de médecine de travail concocté par AREVA et par cet observatoire de santé d'AREVA au Niger (OSRA) organisé sur mesure.

Les travailleurs en services et leurs familles sont sous la tutelle de trois hôpitaux d'AREVA



(SOMAIR, COMINAK et hôpital médecine du travail d'AREVA), qui décident de la vie ou de la mort, selon la volonté d'AREVA.

Pour mieux tricher, les filiales d'AREVA au Niger utilisent des travailleurs sous-traitants sans contrat de travail, ce qui permet leur disparition dans les suivis médicaux à venir.

Les filiales d'AREVA Niger ont pris l'initiative depuis la fin des négociations avec le gouvernement sur les contrats d'exploitation, de se débarrasser de tous les travailleurs sous-traitants et contractuels inaptes professionnels, tout en sachant que cette inaptitude est déclarée par le seul hôpital de médecine de travail d'AREVA à Arlit.

Dans un tel contexte, quel espoir de voir se réaliser :

- une étude épidémiologique transparente et crédible,
- une indemnisation des familles qui ont perdu leur chef suite à des maladies liées à l'exploitation de l'uranium au Niger, une prise en charge médicale pour ceux qui sont encore vivants.
- Une étude sur la gestion des 45 millions de tonnes de résidus radioactifs à 80%, légués aux générations futures du Niger.

Assurément cet espoir ne viendra pas des hôpitaux qu'AREVA considère comme les meilleurs du monde alors qu'ils sont incapables d'émettre le moindre diagnostic en toute transparence, pour la simple raison qu'il s'agit d'un observatoire de santé de la région d'Agadez qui s'est transformé en un club d'observation et d'acceptation des brimades et des cachotteries du groupe AREVA . C'est pourquoi nous invitons les organisations de la société civile qui n'ont pas suspendu leur participation à l'observatoire de santé (OSRA) à le faire afin qu'AREVA assume seule la responsabilité sociale et environnementale du désastre qu'elle a causé au Niger pendant ce demi-siècle d'exploitation de l'uranium.

Rappelons qu'AREVA dans plusieurs procès justifie sa position par le fait que la faute incombe à ses filiales qui sont de droit nigérien alors même que ces filiales n'ont aucune autorité sur les moyens financiers (cas du procès Serge Vanel).

Demande aux organisations de la société civile ayant droit d'ester en justice d'envisager cette éventualité car devant le bilan catastrophique de sa présence au Niger, AREVA utilisera tous les

moyens pour apprivoiser les uns et les autres.

Demande au Président (qui est un nigérien) de l'OSRA (observatoire de santé de la région d'Agadez « d'AREVA » de démissionner de ce poste pour faire honneur à la famille médicale du Niger et de compatir à la douleur des femmes et des enfants qui ont perdu les leurs ».

Quelle est la situation en 2019 : Les passe-passe continuent !

Toujours à la recherche d'un récépissé d'existence auprès de la mairie d'Arilit où l'association n'est plus domiciliée, OSRA s'est retiré physiquement de la région d'Agadez à qui elle doit son nom et sa raison d'exister. Quelques organisations de la société civile nigérienne continuent de soutenir ORANO (ex AREVA), comme c'est le cas du GREN (Groupe de réflexion sur les industries extractives basé à Niamey) pour faire croire à une efficacité de cette association. Un médecin nigérien fait le tour des régions du Niger pour « consulter » les anciens travailleurs tous les deux ans avec des frais de mission d'environ 80 000 FCFA par jour. Pour ceux (anciens travailleurs) qui acceptaient de le rencontrer, une fois tous les deux ans, ils touchent la somme de 17 000 FCFA (dix-sept mille). Quant aux associations qui accompagnent le médecin dans les régions du Niger, elles bénéficient des frais de mission pour le sale boulot et elles font aussi payer aux anciens travailleurs une somme prélevée sur les 17 000 FCFA et le tour est joué.

Quant aux organisations de la société civile nigérienne et française qui se sont retirés de OSRA, elles maintiennent leur retrait et affirme qu'aucune organisation qui continue de soutenir encore cet ORSRA , ne les représente et qu'elle n'engage que sa seule structure.

Une campagne doit être lancée, pour qu'aucun ancien travailleur ne se participe au cautionne cette supercherie de visite médicale et d'arnaque. Après presque dix ans de naissance, l'observatoire de santé de la région d'Agadez (OSRA) n'a pas obtenu son récépissé de dépôt de dossier de reconnaissance à la Mairie d'Arilit, et s'il l'obtient en 2019, c'est certainement à cause de son illégitimité biologique.

La rédaction

RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) Confidentiel Afrique classe SOPAMIN meilleure entreprise Africaine de la CDEAO en 2018. **Où est la réalité ?**

La SOPAMIN a été créée en 2007, succédant à l'Office National des Ressources Minières (ONAREM).

Activités

Les missions de la SOPAMIN sont :

- Gérer les participations de l'état du Niger dans les sociétés exploitant des mines ou des carrières sur le territoire du Niger,
- Commercialiser les produits des mines et des carrières ; ces dernières années, environ 900

tonnes d'uranium par an ont été commercialisées par la SOPAMIN,

- Exercer le contrôle opérationnel des sociétés minières.

Organisation

Le capital de la SOPAMIN est de 1 milliard de Francs CFA. Il est détenu par :

- l'état du Niger pour 98 %,
- la SONICHAR pour 1 %,
- la SNCA pour 1 %.





La SOPAMIN détient des participations dans :

- la COMINAK (compagnie minière d'Akouta)
- la SOMAÏR (société des mines de l'AÏR)
- la société Imouraren SA, (imouraren SA)
- la SOMINA (société des mines d'Azelik)
- la SML, (société des mines du Liptako)
- la CNTPS (compagnie nationale de transport des produits stratégiques)
- la SNCA (société nationale des charbons de l'Azawak)
- la Société nouvelle cimenterie de KAO.

SOPAMIN : meilleure entreprise Africaine de la CDEAO en 2018

L'an 2018 tire à sa fin et s'est illustré avec des critères de performances bien remplis par des entreprises publiques et privées africaines, aussi bien sur le plan managérial qu'au niveau de la Responsabilité sociétale. En tête de peloton du classement conduit par Confidentiel Afrique, la SOPAMIN, société du patrimoine des mines du Niger, qui évolue dans le secteur des mines, talonnée par le Port Autonome d'Abidjan, l'entreprise avicole SEDIMA du Sénégal, Les Moulins du Sahel (Mali), La Poste du Burkina Faso, Guinea Aluminuim Corporation, le Groupe pétrolier Elton, la Société nationale industrielle et minière de Mauritanie, la société OCTOGONE du Bénin.

Les raisons d'un choix pas fortuit.

Après la désignation de l'homme d'affaires et homme politique malien de l'année, Aliou Boubacar DIALLO, sur la base d'un échantillonnage de 8 millions de lecteurs, un deuxième classement conduit par Confidentiel Afrique, consacrant la Meilleure Entreprise africaine de l'année 2018 dans l'espace CEDEAO, vient de jeter son dévolu sur la SOPAMIN, la société nigérienne qui gère les participations de l'État nigérien dans les



sociétés minières opérant dans le pays. À sa tête, M. Hama Zada qui pilote le navire avec prouesse et brio depuis fin 2013. Cette société a été désignée par Confidentiel Afrique, comme l'entreprise de l'année 2018, sur une quinzaine de sociétés, opérant dans la zone CEDEAO, au regard de ses nombreuses réalisations dans le secteur minier.

Management inclusif et Vision futuriste

Le choix de la SOPAMIN relève de plusieurs indicateurs passés au crible par Confidentiel Afrique, sur la quinzaine d'entreprises publiques et privées africaines short-listées. En 2013, du fait de la chute du prix de l'uranium sur le marché international, la SOPAMIN était confinée dans un équilibre financier précaire. Depuis l'arrivée fin 2013, de son Directeur Général Hama ZADA, les lignes ont bougé. Le vent d'embellie a soufflé. Grâce à son entregent qui s'est traduit par l'offensive internationale et la qualité de son management axé sur le résultat, la SOPAMIN va opérer sa mutation. Elle s'illustre progressivement non seulement par la consolidation du business mais aussi par une santé financière excellente et croissante. Selon plusieurs données consultées par Confidentiel Afrique, la baisse continue des cours du prix de l'uranium sur le marché

international a conduit le manager de la Sopamin à orienter les activités sur des axes majeurs, pertinents, valorisant, entre autres, la diversification des activités jadis concentrées autour de la commercialisation de l'uranium. Une nouvelle niche qui a été payante pour le management board de la SOPAMIN.

Projets dans le pipeline

Aujourd'hui, beaucoup de projets sont les starting-blocks dans le domaine du contrôle de l'exportation de l'or, et des projets miniers à forte valeur ajoutée et à faible intensité capitalistique. 2019 s'annonce comme une année charnière et devra ouvrir une nouvelle ère dans l'optimisation des projets phares.

Responsabilité sociétale

S'agissant de la RSE, on peut citer la mise en place dès 2014 du Comité du suivi pour la réhabilitation des sites miniers afin de prévoir et de dégager les ressources nécessaires pour la réhabilitation des sites miniers à leur fin de vie et la prise en compte des préoccupations sociales à cette date. La SOPAMIN, qui a engrangé un chiffre d'affaires de 21,7 milliards de FCFA aux dernières nouvelles, est arrivée

en tête, devant le Port Autonome d'Abidjan, l'entreprise privée sénégalaise SEDIMA, spécialisée dans l'aviculture, Les Moulins du Sahel du Mali, le Groupe pétrolier ELTON, la société OCTOGONE du Bénin, Guinée Aluminium Corporation, la SNIM (République islamique de Mauritanie).

SOPANIN participe-telle au développement durable autour des sites miniers d'uranium de la région d'Agadez, notamment dans le département d'Arlit

Depuis 2006, les filiales (SOMAIR, COMINIAK, ORANO Niger, Imouraren SA) du groupe ORANO (ex AREVA), ont mis en place un partenariat avec les départements d'Arlit et d'Iférouane, Ce partenariat est doté d'un fonds qui varie entre 500 et 300 millions de FCFA par an. Chaque société (SOMAIR, COMINIAK, ORANO Niger, Imouraren SA) débloque de son budget un montant proportionnel à son chiffre d'affaire pour constituer le fonds dit de «développement durable». Ce fonds sert à financer les infrastructures de base (écoles, puits maraichers et pastoraux, formations des jeunes, santé), dans les communes d'Arlit,





Iférouane, Timia, Gougaram, Dannat et les deux départements comme collectivités. Les fonds sont repartis selon une clef de répartition (population, mobilisation des ressources internes, impact des exploitations minières sur l'environnement, etc.).

Un comité bilatéral composé des préfets de deux départements (Arlit et Iférouane), des maires des communes et la société civile d'Arlit, et les sociétés minières, présidé par le préfet d'Arlit, est mis en place pour statuer en premier ressort sur la répartition des fonds aux collectivités et des projets à financer. Le fonds de développement durable est domicilié dans les comptes des sociétés minières, qui payent directement les fournisseurs.

Selon Almoustapha Alhacen Président de l'ONG Aghirin'man (une association de protection de l'environnement basé à Arlit), artisan de la mise en place du fonds de développement durable des sociétés minières. « SOPAMIN ne participe pas au développement durable, SOPAMIN ignore totalement que l'uranium est exploité à Arlit »

Effectivement, dans la constitution du fond, nulle part le nom de SOPAMIN n'apparaît et aucune contribution du chiffre d'affaire ou du budget de cette société n'est versée dans la

constitution du fond de développement durable. Aussi, si l'on considère que SOPAMIN est l'équivalent de ORANO (ex AREVA), on constate qu'ORANO Niger, une société filiale du groupe ORANO, dont la direction générale est basé à Niamey, participe à la constitution du fond de développement durable, ce qui n'est pas le cas pour SOPAMIN.

Dans notre prochaine Edition, nous souhaitons obtenir une interview de la Direction générale de SOPAMIN pour mieux compléter la réponse de la question : RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), Confidentiel Afrique classe SOPAMIN meilleure entreprise Africaine de la CDEAO en 2018. Où est la réalité ?

Affaire à suivre donc

Mai Magana

Bulletin d'information de l'ONG de
Aghirin'man

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Almoustapha Alhacen

COMITÉ DE RÉDACTION

Almoustapha Alhacen

Rhamar Ilatoufegh

Ounfana Boubacar

Maidawa Boubacar

Coulibaly Salifou

Tcherno Abarchi

Silimane Almoustapha

EDITION

Sous les presses de la NIN

BP : 61 Niamey

TIRAGE

1000 exemplaires

La population de la ville minière d'Arlit créé son festival artistique culturel et sportif



Lors du festival de l'AIR à Iférouane du 22 au 24 février 2019, le Premier Ministre nigérien Monsieur Brigi Rafini a décoré le maire de la commune urbaine d'Arlit d'une médaille de santé en or au nom du Président de République. Les populations de la commune urbaine d'Arlit sont sorties massivement pour organiser une fête culturelle et sportive le 23 et 23 mars 2019.

Quelques images de cette fête :

